

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01592

Numéro SIREN : 811 722 495

Nom ou dénomination : 4RS

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt 14457

SAFIR-AUDIT

*Société de commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste de la Cour d'Appel de Douai*

*49A, rue Raoul Blanchard
Zone Industrielle Douai-Dorignies
BP 10320
59351 DOUAI CEDEX*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION**

En S.A.S. (Société par Actions Simplifiée)

de la

SARL 4RS

AU CAPITAL DE 1.000 EUROS

***1 AVENUE DE FLANDRE
59700 MARCQ-EN-BAROEUL
811 722 495 R.C.S. LILLE METROPOLE***

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 23 mai 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;*
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus entre la date de clôture du dernier exercice et la date de notre rapport, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.*

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La SARL 4RS a pour objet social :

- *Marchand de biens, achats et ventes de tous biens immobiliers ;*
- *La participation de la Société, par tous les moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Nous avons pu vérifier que les associés étaient bien titulaires de leurs droits, à savoir :

- La société HRO à hauteur de 50 parts sociales en pleine propriété ;
- Monsieur Rudy OLYNIK à hauteur de 50 parts sociales en pleine propriété ;

Les comptes annuels de la SARL 4RS arrêtés au 31 décembre 2022 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 55.359 euros regroupant un capital social s'élevant à 1.000 euros, une réserve légale à 100 euros, un report à nouveau à 26.505 euros et un résultat net de 27.753 euros.

L'actif net s'élève à 401.917 euros au 31 décembre 2022 et comprend notamment un stock de marchandises pour un montant de 316.810 euros, des créances clients pour 37.200 euros et des autres créances pour 39.705 euros.

La SARL 4RS réalise un chiffre d'affaires de 36.000 euros sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 soit une diminution de 72% par rapport à l'exercice précédent.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Nous n'avons pas décelé d'avantages particuliers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à DOUAI, le 5 juin 2023

*M. Samuel DEREGNAUCOURT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET A LA TRANSFORMATION*

